

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de pouvoirs : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

**Date de la convocation : 19 Mai 2026**

**Étaient présents :** MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, LAVERGNE Pauline, MAZET Véronique, SOULIÈS Martine, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, RAFFAELLO Julien, , SANCHEZ Pascal formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

**Étaient représentés :**

**Étaient absents :**

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°20262705-10****SEM 47 - Lotissement « le Padouen » - contrat de concession****Avenant n° 1**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par concession d'aménagement en date du 07 juillet 2022, la commune de Buzet-sur-Baïse a confié à la SEM47 l'aménagement du lotissement « Le Padouen » afin d'assurer le développement de la commune pour les 6 prochaines années par l'accueil d'une nouvelle population propice au maintien des services publics, des commerces et de la vie associative.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu lors d'une réunion de chantier et dans un souci d'adaptation aux contraintes du terrain, il serait souhaitable d'apporter des modifications au projet en ajoutant une prestation de calage des rives de chaussée de la voie interne et des places de stationnement pour consolider la couche de roulement en béton bitumeux.

De plus il a été vu avec la SEM 47 que la finalisation de l'opération suppose une prorogation de 3 ans de la convention de concession actuelle arrivant à expiration le 7 juillet 2028 soit jusqu'au 7 juillet 2031 afin de terminer la commercialisation des terrains.

La SEM 47 a donc établi un avenant n° 1 à la convention de concession initiale portant sur la modification du coût de l'opération et de sa durée. La convention durera donc 9 ans au lieu de 6 ans. La participation financière annuelle de la commune de 17 000 € HT prévue initialement sur la période de 2022 à 2027 sera prolongée d'une annuité de 17 000 € HT sur l'année 2028.



**AR Prefecture**

047-214700437-20260527-2026270510-DE

Reçu le 01/06/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

~~Valide l'avenant n° 1 au contrat de concession de la SEM 47 – Lotissement~~

« Le Padouen »

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession de la SEM 47 – Lotissement « Le Padouen »

Pour copie conforme,

A Buzet-sur-Baïse, le 28 Mai 2026

La Secrétaire de séance  
Rachel BIASON



Le Maire,  
Christophe SANS

